

Vergers caféiers au Cameroun

La situation de référence agronomique scrutée

■ *L'examen et la validation de la méthodologie de l'étude sur la situation de référence agronomique des vergers caféiers au Cameroun a été au centre d'un atelier y dédié, tenu le 7 mars 2024 à Yaoundé.*



En ouvrant les travaux de cet important conclave, le chef du département ministériel en charge de l'Agriculture et du Développement rural a, d'entrée de jeu, indiqué que de l'importante étude et analyse des experts sortiront les principales actions à entreprendre ainsi que les approches à mettre en œuvre pour chacune d'entre elles afin d'atteindre les objectifs de relance de la filière café, validés depuis le 5 janvier 2022. Et le ministre de préciser également qu'au terme du projet, les résultats de cette étude serviront de boussole qui permettra de mesurer le degré d'atteinte des objectifs fixés sur le plan agronomique. Au regard des objectifs poursuivis, le Gabriel Mbairrobe a invité les participants et parties prenantes de cet

atelier à travailler sans complaisance dans le but commun d'améliorer la méthodologie proposée par les experts afin que les résultats respectent non seulement les canons scientifiques en la matière, mais aussi les réalités des vergers caféiers camerounais.

Aux représentants des producteurs et organisations des producteurs, il leur a demandé de jouer le rôle de relais en sensibilisant leurs membres sur l'importance de cette étude et la nécessité d'être ouverts aux équipes d'enquêteurs. Ils ont en outre été exhortés à faire montre de transparence et de fidélité dans les informations qu'ils leur fourniront. C'est la seule façon, atteste le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, de garantir la prise en compte de toutes leurs

difficultés et d'aboutir à la formulation des solutions adéquates à leurs problèmes. Quant aux experts, le ministre les a conviés à prendre en compte toutes les observations qui seront formulées lors de cet atelier en vue d'ajuster la méthodologie proposée pour garantir la qualité des résultats.

Il est important de rappeler avec force que l'objectif de production des cafés est fixé à 160 000 tonnes à l'horizon 2030, soit 135 000 tonnes de Robusta et 25 000 tonnes d'Arabica. L'atteinte de cet objectif passera inéluctablement par de nouveaux systèmes de production à forte productivité et attractifs pour les acteurs sans qui, la filière café n'existera plus.

Djaoudjaourou

Développement de la filière blé

L'import-substitution en question

■ *En produisant localement le blé qui est l'un des aliments les plus consommés et des principaux objets de la sortie intensive des devises, le Cameroun pourrait aérer considérablement son économie, mais aussi mettre à l'abri son marché de consommation interne, face au contexte socio-politique et économique instable au niveau planétaire.*



le ministre Gabriel Mbairobe dans un champ de blé

L'invasion de l'Ukraine par la Russie à partir du 24 février 2022 a entraîné une panique sur les marchés dans le monde entier, provoquant une inflation galopante dans la plupart des pays. Le Cameroun n'a pas échappé à la spirale, avec la hausse des prix des produits de première nécessité tels que l'huile, le riz, la farine etc. Cette dernière produite essentiellement à base de blé, s'est faite rare, au point de faire courir le risque de rendre encore plus cher des produits dérivés comme le pain, consommé par toutes les franges de la population. Ceci est le fait des sanctions occidentales contre la Russie, et du blocus par cette dernière de la production céréalière ukrainienne. Important une partie essentielle du blé consommé localement de ces deux pays, le Cameroun s'est donc retrouvé en situation d'urgence, devant miser rapidement sur la production locale d'aliments riches en farine panifiable comme

le manioc, la banane-plantain ou encore la patate.

La politique d'import-substitution, l'un des axes majeurs de la Stratégie Nationale de Développement (Snd30) a donc connu une certaine accélération sur le plan politique. Plusieurs actions ont été pensées, en vue d'accroître la production locale, de l'essentiel des produits d'importation. Comme les autres produits de substitution à sa farine, le blé n'a pas été lésé. Des moyens considérables ont été mis par le gouvernement camerounais pour des études techniques en vue d'évaluer les possibilités de viabilité de la production locale de cette céréale. Une fois celles-ci concluantes, des semences de qualité ont été sélectionnées et améliorées par l'Iraq. La troisième étape a vu la mise sur pied d'unités importantes de production de semences améliorées à Wassandé dans l'Adamaoua ou à Dschang dans la région de l'Ouest. La quatrième devrait donc voire d'ici 2024, la

mise effective en champ de grande étendue de cette production, et sa disponibilité sur le marché camerounais.

En visitant les champs semenciers de blé de Wassandé le 22 décembre 2023, Le ministre de l'Agriculture et du Développement Rural a rappelé à cet effet que « La question du blé au Cameroun ne se limite plus à un simple impératif économique, mais elle devient un enjeu crucial pour notre souveraineté alimentaire. Les chiffres d'importation que nous avons connus ne sont pas seulement des statistiques, mais des opportunités manquées pour nos agriculteurs, des ressources qui auraient dû rester dans notre économie. Le Cameroun, importateur significatif de blé, se trouve à un tournant majeur de son histoire. La politique d'import-substitution prônée par le Gouvernement vise à émanciper notre pays de cette dépendance extérieure ».

Yvan Njuplong

Sociétés coopératives et organisations faîtières L'harmonisation des modèles de textes organiques en examen

■ *Au regard de nombreuses disparités observées jusque-là dans les contenus des textes organiques des différentes sociétés coopératives exerçant sur l'ensemble du territoire national, un atelier d'examen et de validation de modèles de textes a été organisé à l'effet de les harmoniser et d'arrimer ces différentes structures.*



Une coopérative de la région du Centre en séance de travail

C'est l'hôtel Dajooll de Mbankomo, localité située dans la banlieue-Sud de Yaoundé, sur l'axe routier Yaoundé-Douala, qui a servi de cadre, le 13 mars 2024, aux travaux de l'atelier d'examen et de validation de modèles de textes organiques des sociétés coopératives et de leurs organisations faîtières, organisé par les soins du ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Les travaux étaient présidés par Gabriel Mbaïrobo, ministre de l'Agriculture et du Développement rural. Cet atelier vise à examiner et amender les drafts de textes organiques des coopératives, unions de coopératives, fédérations et confédérations de coopératives dans la perspective de disposer des documents consensuels devant servir de guide tant pour les membres des coopératives existantes, les promoteurs de coopératives et leurs faîtières, que pour les structures d'accompagnement que sont

les administrations compétentes et les cabinets notariaux. Cette opération est d'autant importante car le Gouvernement camerounais est engagé dans un processus d'accompagnement des acteurs des filières dans la mise en place des organisations interprofessionnelles dont les membres à la base sont des sociétés coopératives dans la majorité des cas. C'est dire quelle est la portée de cette assise quant à son impact, non seulement dans le regain du mouvement coopératif camerounais, mais également dans le renforcement de la dynamique interprofessionnelle dans notre pays. Le chef du département ministériel en charge de l'Agriculture et du Développement rural a, à l'occasion, rappelé que l'adoption de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés coopératives et son entrée en vigueur le 15 mai 2011, avaient modifié de manière significative le cadre juridique de l'ensemble des structures came-

rounaises à caractère coopératif. L'objectif était de permettre à ces structures d'intégrer les dispositions de ce nouveau cadre juridique dans leur organisation et leur fonctionnement; le cadre institutionnel de cette forme d'organisation ayant connu un certain nombre d'innovations majeures dont la plus importante a été l'adoption d'un nouveau manuel des procédures d'immatriculation et de tenue du Registre des sociétés coopératives. Pour permettre aux structures inscrites audit Registre de se mettre en conformité avec la nouvelle norme juridique, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural avait en effet décidé de la reprise effective des immatriculations harmonisées à travers un communiqué de presse datant du 25 avril 2016. Et le ministre Mbaïrobo de relever pour le déplorer que depuis la date butoir qui courait du 15 mai 2011 au 15 mai 2013 accordée à ces sociétés coopératives, bon nombre d'entre elles figurant dans le registre du Minader sont en situation irrégulière. La numérisation du processus d'immatriculation et d'inscription des sociétés coopératives et Groupes d'Initiative Commune en cours de finalisation permettra ainsi dans un proche délai de lancer l'opération de mise à jour de ce fichier pour n'y garder que celles des structures qui, non seulement se seront arrimées au nouveau cadre juridique, mais qui respectent les dispositions relatives à la bonne gouvernance dans leur management, notamment leurs obligations en matière de transparence dans la gestion et de publicité.

Djaoudjaourou

Développement des chaînes de valeurs agricoles, de l'élevage et de la pisciculture

Les banques commerciales informées sur le Guichet «Fonds de Garantie»

■ C'était à la faveur d'un atelier qui était coprésidé par le ministre de l'Agriculture et du Développement rural et son homologue de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales.



Photo de famille

A l'entame de son discours d'ouverture des travaux de cet atelier d'information et de sensibilisation, le chef du département ministériel en charge de l'Agriculture et du Développement rural, Gabriel Mbairrobe, a d'entrée de jeu éclairé la lanterne des parties prenantes sur le fait que la majorité des acteurs ruraux ne disposent pas de moyens fiables et sûrs pour épargner, protéger et développer leurs actifs, ou transférer des fonds. Situation, dit-il, particulièrement vraie et accentuée chez les groupes vulnérables que constituent les femmes, les jeunes et les personnes déplacées. Cette situation complexe et préoccupante, atteste le ministre, est imputable aux infrastructures déficientes, aux capacités restreintes des institutions financières et au faible niveau d'éducation de la clientèle rurale. Néanmoins, rassure le ministre Mbairrobe, le Gouvernement du Cameroun et ses partenaires techniques et financiers sont bien conscients du vaste potentiel dont recèle la finance rurale pour améliorer les moyens d'existence de

la population rurale.

Au cours des trente dernières années, le développement des systèmes financiers a eu des retombées remarquables sur les moyens d'existence en milieu rural. Grâce aux institutions novatrices et aux nouveaux instruments, les services financiers se sont développés et atteignent désormais davantage de personnes. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Dans une économie mondiale en pleine mutation, confrontée aux crises financières, à la volatilité des prix des denrées alimentaires et des produits agricoles, ainsi qu'aux changements climatiques, la finance rurale inclusive demeure un moteur essentiel de la transformation du monde rural.

Dans ce cadre, le Gouvernement du Cameroun et la Banque Africaine de Développement ont signé deux accords de prêt dans le secteur rural pour la mise en œuvre de deux grands projets ; notamment le Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Agricoles et le Projet de Développement des Chaînes de

Valeurs de l'Élevage et de la Pisciculture. Projets concrétisés par l'Arrêté du Premier Ministre, chef du Gouvernement, n° 025/CAB/PM en date du 22 mars 2023 créant un «Fonds conjoint (PDCVA et PDCVEP) de Facilitation de l'offre de crédit pour le Développement des Chaînes de Valeurs agricoles, de l'Élevage et de la Pisciculture : «2FC – CVAEP». Initié dans le cadre de la coopération entre le Gouvernement du Cameroun et la Banque Africaine de Développement, le «2FC-CVAEP» se veut un dispositif de financement de l'Agriculture dont la mise en place sonne comme une réponse ciblée aux difficultés d'accès du secteur rural en général et agricole, en particulier, aux services financiers. Ce Fonds vise à impliquer davantage le système financier national dans l'accompagnement du secteur agricole, en mettant à la disposition des institutions de crédit, des ressources longues pour le financement des chaînes de valeurs agricoles, de l'élevage et de la pisciculture au Cameroun.

Djaoudjaourou

Le document de la stratégie coton-textile-confection validé

■ *L'examen et la validation dudit document ont été au centre de l'atelier y relatif tenu le 30 octobre 2023 à Garoua, le chef-lieu de la région du Nord, et ayant connu la participation de tous les acteurs et partenaires tant techniques, que financiers de la filière coton.*



La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 présente le coton comme l'une des filières prioritaires du développement agro-industriel. Le Gouvernement envisage en effet d'atteindre une production de 400 000 tonnes de coton-graines à l'horizon 2025 et, de 600 000 tonnes d'ici l'horizon 2030, afin de porter la transformation industrielle de la fibre à un taux de 50% à l'horizon 2030.

S'agissant de l'actualisation de la stratégie coton-textile-confection, le ministre Gabriel Mbairrobe a rappelé avec force que c'est un processus qui a commencé par le bilan de la mise en œuvre de la précédente stratégie qui couvrait la période allant de 2015 à 2020. Le bilan de ce document de référence a, entre autres, révélé des résultats mitigés en termes d'atteintes des cibles ; un regain d'importance sur la période 2016-2020 pour les exportations de coton ; des emplois liés à la chaîne de valeur coton qui profitent essentielle-

ment aux acteurs des zones rurales ; une contribution de la filière coton au Produit Intérieur Brut (PIB) de l'année 2020 d'environ 0,4%. Si certains indicateurs tels que la production ont enregistré un taux de réalisation de plus de 80% à l'échéance de cette stratégie, d'autres par contre, tels que le taux de transformation sont restés très faibles.

Néanmoins, le Cameroun figure parmi les pays africains ayant les meilleurs rendements ; à savoir, environ 1,5 tonne à l'hectare en 2022. Pourtant, la production de coton-graine est réalisée par des producteurs qui sont majoritairement des petits producteurs, avec des superficies inférieures à 5 hectares. La transformation reste en outre très faible, car correspondant à moins de 2% de la production totale de fibre.

C'est fort de toutes ces insuffisances et de ces résultats loin d'être satisfaisants que le Gouvernement s'est résolu à revoir sa stratégie. La

nouvelle stratégie, dite de « développement durable de la filière coton pour la période 2024-2030 », doit servir de cadre d'orientation et d'intervention de la filière afin d'assurer une meilleure adéquation entre ressources et priorités pour les interventions des différents acteurs de la filière. Elle doit être en cohérence avec les orientations de la SND30, de la SDSR/PNIA 2020-2030 et du PDI. Elle doit positionner la filière coton comme un levier important de création de richesses et d'emplois dans la perspective d'un Cameroun émergent en 2035. Elle doit prendre en compte les challenges tels que les changements climatiques auxquels nous sommes de plus en plus confrontés. Le nouveau document de la stratégie coton-textile-confection se veut intégrateur de toutes les prescriptions nationales et internationales en matière de développement durable et économique des différentes couches sociales.

Djaoudjaourou

Coopération Cameroun-PAM

Un contrat de partenariat signé entre les deux entités

■ *Dans l'optique de réaffirmer et de consacrer sa ferme volonté de soutenir l'amélioration des conditions et du cadre de vie de nos populations, le Gouvernement camerounais à travers le Projet d'Urgence de Lutte contre la Crise alimentaire (PULCCA) a signé un contrat avec le Programme Alimentaire Mondial.*

Dans son allocution de circonstance, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Gabriel Mbairrobe, souligne que la signature de ce contrat constitue un maillon important de la riche chaîne de coopération entre le Cameroun et le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Un acte qui consacre la volonté sans cesse réaffirmée du Cameroun de soutenir l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations camerounaises. Avec l'accord du Chef de l'Etat, a-t-il fait savoir, le Cameroun a, en novembre 2021, signé avec la Banque Mondiale un accord de financement d'un montant de 100 millions de dollars US, soit l'équivalent de 59,23 milliards de francs CFA, en vue de la mise sur pied du PULCCA.

Sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et du Développement rural et avec l'appui financier de la Banque Mondiale, le PULCCA est mandaté par le Gouvernement pour renforcer les institutions étatiques en charge des questions de fragilité et de développement durable avec le soutien technique de nombreuses institutions publiques, semi-publiques et privées. Pour son exécution, ce sont 42, 420 millions de dollars US, soit 25,125 milliards de francs CFA que le PULCCA met à la disposition du PAM.

Cette organisation internationale de l'Organisation des Nations



Le Minader et le PAM main dans la main

Unies à l'expérience avérée dans le domaine de la lutte contre l'insécurité alimentaire est chargée en trois ans, de soutenir la stabilisation alimentaire et nutritionnelle de la réponse rapide en vue d'un relèvement rapide et d'un renforcement de la résilience; renforcer les capacités de production des petits exploitants par le biais d'un soutien aux cultures et à l'élevage pour la résilience climatique et nutritionnelle et, de renforcer les capacités des institutions gouvernementales de suivi des crises de sécurité alimentaires, des systèmes d'information et des services agro-météorologiques. Ainsi, les opérations du PAM soutiendront, entre autres, les transferts monétaires conditionnels (TCE) pour les activités de relèvement rapide en faveur des ménages les plus vulnérables et pauvres pour 33 490 ménages bénéficiaires ; l'alimentation scolaire d'urgence d'origine locale pour le traitement et la prévention de la malnutrition chez les enfants, les femmes et filles allaitantes. 50 écoles, 35 000 enfants dans les communautés, 50 petites unités d'élevage, 50 petites unités agricoles, 30 000 femmes et filles allai-

tantes sont visés en fin de compte. Par ailleurs, ce contrat engendrera des offres d'emplois temporaires pour les Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) pour la construction de 200 petits magasins communautaires, l'aménagement de 300 points critiques, la réhabilitation de 50 marres, la construction de 100 biefs pour la rétention d'eau et la conservation des sols, la construction de 400 étangs piscicoles communautaires, la restauration de 230 hectares de pâturages et l'aménagement de 150 marres de retenue d'eau ; l'acquisition et la distribution de 15 000 kits des équipements post-récoltes et de valeur ajoutée, avec un accent particulier sur les équipements à énergie solaire ; le développement d'infrastructures communautaires post-récoltes pour une acquisition de 167 kits des équipements pour les magasins de stockage ; l'appui au développement de la gestion post-récolte et de la transformation des produits pastoraux et de la pêche pour l'acquisition de 1 000 kits de « transport-conditionnement-stockage ».

Djaoudjaourou

Filière huile de palme

La mise en place d'une organisation interprofessionnelle en concertation

■ *Un atelier national de concertation et de cadrage y dédié a regroupé, le 25 octobre 2023 à Douala, autour du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, des autorités administratives et politiques, des responsables régionaux des chambres consulaires ainsi que des organisations faïtières.*

On ne dira jamais assez : la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 a identifié l'agriculture comme l'un des piliers principaux de la transformation structurelle de notre économie. Une transformation qui passe par le développement des activités de production, de transformation et de commercialisation de nos différents produits agricoles et pastoraux pour créer la richesse et des emplois. Pour permettre à notre agriculture de jouer un rôle moteur dans cette transformation, il faut créer un cadre institutionnel et organisationnel pour permettre à ces filières d'être plus productives de manière à permettre à tous les acteurs de la chaîne de valeur de bénéficier de manière équitable des retombées du développement de la filière.

Revenant sur le principal point à l'ordre du jour du conclave du 25 octobre 2023, notamment la loi régissant les organisations interprofessionnelles, le ministre Gabriel Mbairrobe relève « qu'il n'est pas osé d'affirmer sans équivoque que c'est une réponse pertinente à la restructuration et la modernisation de l'agriculture dans notre pays ». C'est le vecteur par lequel les filières de productions s'organisent, se régulent, organisent leur compétitivité, administrent la concurrence pour porter l'économie camerounaise vers les cimes qui peuvent permettre de développer des courants d'échanges susceptibles de produire des devises



si importantes pour notre balance de paiements. La question de la restructuration des producteurs et de tous les acteurs du secteur productif constitue une question centrale qui a un impact certain sur la compétitivité des filières de productions. Ce, d'autant plus que jusque-là, les acteurs des filières de productions ne disposaient pas d'un cadre de concertation pour améliorer la fonctionnalité des dites filières. Conséquences : des inégalités importantes se sont révélées entre les acteurs et professionnels des filières de productions.

Dans cette lancée, le Gouvernement camerounais envisage aujourd'hui de changer la donne en introduisant formellement dans le corpus législatif un nouveau modèle d'association, que l'on désigne sous l'appellation « d'Organisations interprofessionnelles ». Les organisations interprofessionnelles sont le stade ultime et supérieur de la structuration des filières de productions, en ce sens qu'elles sont des organisations qui rassemblent toutes les associations professionnelles d'une filière intégrant ainsi le secteur primaire, le secteur secondaire et le

secteur tertiaire pour promouvoir la valeur ajoutée et la compétitivité des filières de productions. « L'interprofession est une modalité d'atténuation de la rudesse du capitalisme au sens pur du terme ». Dans cette perspective, les organisations interprofessionnelles sont un modèle élaboré de l'organisation économique des acteurs d'une filière qui repose sur l'économie contractuelle et la concertation. Les deux piliers des interprofessions étant l'économie contractuelle et la concertation. L'atelier ainsi organisé vise à mettre en synergie les acteurs directs de la filière, les partenaires institutionnels, les programmes et projets et le secteur privé, pour accompagner le processus de mise en place des interprofessions dans la filière huile de palme. Le but poursuivi, pour les parties prenantes, étant de fixer les bases d'une mutualisation des ressources de toutes natures afin de parvenir à la création d'une interprofession représentative, forte, dynamique et à même de répondre tant aux attentes de ses membres, qu'aux aspirations gouvernementales pour la filière.

Djaoudjaourou

Sous-secteur Engrais

Net regain d'intérêt observé de la part des acteurs

■ C'est l'état des lieux du sous-secteur au moment où s'est tenue le 9 avril 2024 la cinquième session ordinaire du Comité d'évaluation y dédié sous la présidence de M. Gabriel Mbaïrobe, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural,

La 5ème session ordinaire du Comité d'évaluation des engrais s'est tenue dans un contexte marqué par un net regain d'intérêt observé dans le sous-secteur Engrais. Ceci est le fruit de plusieurs actions gouvernementales conduites aux fins d'améliorer le climat des affaires du secteur agricole au Cameroun, notamment les subventions des prix d'intrants au travers du Programme d'Appui au Renforcement de la Production Agricole au Cameroun (PARPAC). Ce Programme a permis, dans un premier temps, d'obtenir des importateurs d'engrais un achat aux prix de grossistes, assorti d'une réduction de 30% du prix négocié. Cette bonne négociation des prix a facilité l'élargissement de l'action de l'Etat dans toutes les 10 régions du territoire national. On a constaté les effets bénéfiques engendrés aussi bien chez les fournisseurs d'intrants qu'à l'endroit des producteurs agricoles. Fort de ces faits et facteurs encourageants, plusieurs promoteurs ont entrepris d'investir dans le sous-secteur Engrais. Cet accroissement d'investisseurs ayant permis de tirer les plus grands bénéfices de la compétitivité des prix.

Au demeurant, ces actions gouvernementales ont amélioré de manière significative l'accessibilité des engrais en milieu rural tant en matière de prix que de disponibilité. D'où le constat fait de la nette amélioration de la consommation des engrais par les producteurs agricoles avec pour principal corollaire, une augmentation de la production des agriculteurs bénéficiaires.

C'est fort des résultats et performances ainsi atteints que le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a, au titre de la présente campagne agricole 2024, instruit un élargissement de cette action et la mise en œuvre des mesures visant à améliorer les manquements observés au cours de l'exercice 2023.



Cette revitalisation du sous-secteur Engrais a permis à la faveur de la tenue de cette 5ème session ordinaire du comité d'évaluation, d'enregistrer 105 demandes d'autorisation de mise sur marché d'engrais. Ce taux de demande n'a été observé qu'à la première session du comité d'évaluation des engrais. Et lorsqu'on sait que cette 1ère session imposait aux promoteurs de mettre en conformité leurs marques d'engrais commercialisées sur le marché camerounais depuis des décennies, l'on ne peut que se féliciter et encourager les efforts consentis à ce jour.

Une institution multisectorielle

A titre de rappel, le Comité d'évaluation des Engrais qui en est ainsi à sa 5ème session, a été créé par arrêté conjoint des ministères de l'Agriculture et du Développement rural, du Commerce, de l'Environnement et du Développement durable et de la Santé publique le 29 août 2019 fixant les conditions de commercialisation des engrais au Cameroun. Il est constitué des experts émanant des différents ministères et institutions que sont le Minader, le Mincom-

merce, le Minepded, le Minsanté, le Minfi, le Minepia, le Minresi et l'ANOR. Le comité d'évaluation des Engrais est chargé de statuer sur les dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché ainsi que ceux relatifs à leur renouvellement, leur transfert, leur suspension et leur retrait; donner un avis sur la restriction ou l'interdiction de l'utilisation d'un engrais; valider les protocoles d'expérimentation et, donner un avis technique sur tout dossier relatif aux engrais à lui confié.

Lors des précédentes sessions ordinaires et extraordinaires, le comité a eu à octroyer l'autorisation de mise sur marché de 256 fertilisants et biofertilisants. Et pour cette 5ème session ordinaire, il est revenu aux membres du comité de délibérer sur 105 dossiers de demandes d'autorisation de mise sur le marché dont 80 engrais minéraux, 07 engrais organiques, 06 biostimulants organiques et 12 amendements organiques. Au regard des enjeux en perspective, le ministre Gabriel Mbaïrobe a attiré l'attention des membres statutaires sur la lourde responsabilité qui est la leur, gage de la garantie de la qualité des engrais autorisés au Cameroun.

Djaoudjaourou

Filière Banane-plantain

Les enseignants et étudiants de l'université d'Ebolowa formés à l'acquisition des bonnes pratiques culturelles

■ Au cours du workshop scientifique qu'a accueilli la faculté des sciences de cette prestigieuse institution universitaire le mercredi 08 mai 2020, les participants ont été formés par *Éric Avom Alara*, coordonnateur du Projet national de développement des cultures fruitières (PNDCF) à l'acquisition de la mallette pédagogique FABA, pour une meilleure rentabilité des cultures.



Exercice pratique entre les responsables du PNDCF et des étudiants

Le bananier plantain est l'une des cultures prioritaires ciblée par le Gouvernement de l'Etat du Cameroun dans sa Stratégie nationale de développement 2020-2030. Utile pour l'autoconsommation, pour le marché à l'échelle nationale, sous régionale et l'industrie agro-alimentaire, la banane plantain peut même devenir une des cultures principales de la politique d'import-substitution que le Cameroun a adopté pour faire face au déséquilibre de sa balance commerciale. Un problème cependant, la faible maîtrise des itinéraires techniques dans la conduite et la gestion d'une bananeraie par les acteurs rend la filière moins attractive pour les petits producteurs. Pour pallier à cela, la solution toute simple selon le Projet national de développement des cultures fruitières est la formation des acteurs de la filière à travers les ressources pédagogiques FABA.

La vulgarisation de la mallette pédagogique FABA par l'université L'équipe du Projet national de développement des cultures fruitières (PNDCF) a officiellement fait sa première présentation de la mallette pédagogique FABA dans une université du Cameroun en présence de responsables, enseignants et étudiants

de la Faculté des sciences de l'université d'Ebolowa. Cet événement parrainé par Madame le Doyen de la Faculté des Sciences de l'Université d'Ebolowa, Pr Edima-Durand Hélène Carole a réuni près de 35 personnes. Pour le PNDCF, il était question de : (1) Présenter le projet FABA et l'approche méthodologique de co-construction des ressources pédagogiques FABA ; (2) Présenter le siteweb faba.cirad.fr ; (3) Présenter 06 vidéos pédagogiques sur les grains disponibles ; (4) Présenter la fiche pédagogique « Augmenter sa production par l'œilletonnage précoce » ; (5) Présenter la fiche producteurs « Augmenter sa production par l'œilletonnage précoce ». Pour la Faculté des Sciences de l'Université d'Ebolowa dont l'un des challenges est la professionnalisation des formations, il était question de : (1) renforcer les capacités entrepreneuriales des formateurs ; (2) impliquer les professionnels dans la formation des apprenants.

Alliage savoir et pratique pour mieux vulgariser

Cinq temps forts ont meublé cette rencontre à savoir : la présentation de la Faculté des Sciences de l'Université d'Ebolowa par Madame le Doyen de la Faculté des Sciences de

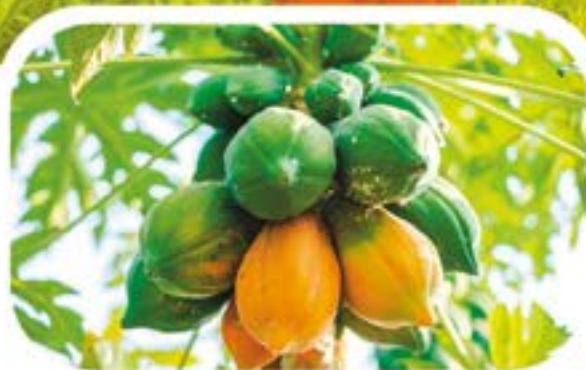
l'Université d'Ebolowa qui compte aujourd'hui 13 départements dont 9 fonctionnels dont celui des sciences biologiques appliquées à l'agriculture et 4 non fonctionnels (Biologie des Organismes animaux, Biologies des Organismes végétaux, Mathématiques, Physiques) ; (2) la présentation du PNDCF, du Projet FABA, de la Mallette pédagogique FABA dans sa globalité, des ressources pédagogiques déjà disponibles par le Coordonnateur National du PNDCF ; (3) Une phase pratique qui consistait à montrer aux différents participants comment réaliser un bon planting ; (4) la projection des vidéos pédagogiques. Au total, cinq vidéos pédagogiques ont été projetées sur les thématiques suivantes : « augmenter sa production par l'œilletonnage précoce », « le charançon noir du bananier : prévention et lutte », « prévenir et gérer les nématodes », « fertiliser le sol pour des bananiers en bonne santé », « prévenir et gérer l'enherbement » et « Protéger et planifier la récolte » et (5) les moments d'échanges ont été consacrés aux différents participants permettant ainsi de recueillir un certain nombre de préoccupations dont les réponses ont été données soit par les vidéos visionnées, soit par le Coordonnateur National et le Coordonnateur Régional pour le Sud du PNDCF.

Au terme des échanges fructueux, les perspectives suivantes ont été faites : D'abord la poursuite de ces conférences sur d'autres thématiques notamment celles liées à la transformation des fruits ; ensuite l'utilisation de cette mallette pédagogique par les enseignants de la Faculté des Sciences lors des cours magistraux et leurs retours devront être capitalisés ; puis l'accueil des étudiants de la Faculté des Sciences par le PNDCF pour contribuer à la professionnalisation des enseignements voulue par la Faculté des Sciences ; et enfin le suivi conjoint des plants mis en terre lors de la conférence.

Yvan Njuplong



AGRICULTURAL INFRASTRUCTURE AND VALUE CHAIN DEVELOPMENT PROJECT



E-mail:
aivdp.buea@gmail.com
aivdp-buea@hotmail.com
Tél./Fax: 233323411/12
P.O. Box: 336 Buea



THE CAMEROON DEVELOPMENT CORPORATION (CDC)

The Cameroon Development Corporation, CDC, is an Agro-Industrial enterprise that was created in 1947. It was transformed to a Public Corporation by Decret N°2016/031 of 19th January 2016. It operates extensive plantations of Rubber, Banana and Oil Palm. The Corporation grows these there tropical crops in the South West and Littoral Regions. From these crops, the Corporation produces semi-finished high quality rubber, palm oil and top grade edible banana both for the local and international market. The Plantations for these three crops cover a total area of 39.118 hectares. The Corporation is the second largest employer of labour after the State with a total workforce of 16,974 as at 18yh December 2020.



The Corporation has however, witnessed one of its worst moments with the advent of the socio-political crisis rocking the South West and North West Regions as well as the recent outbreak of the COVID-19 pandemic. These have negatively affected the overall production and performance of the Corporation at different levels and capacities. Prior to the crisis, the Corporation produced 18.000 tons of natural Rubber, 110.000 tons of Banana and 22.000 tons of Palm Oil. At the peak of the crisis in 2019, the Corporation barely produced 2,135 tons of Rubber, 3.825 tons of Oil palm zero tons for Banana. The Corporation has been indexed for Reconstruction and Development under the Presidential Plan for the North West and South West Regions.

Franklin Njoni Njio

